



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux résidents, familles et représentants

13 août 2020

INFORMATION CORONAVIRUS N° 11

L'avancée du déconfinement franchit aujourd'hui une étape supplémentaire. En référence aux directives du Service de la santé publique et sur la base de la situation épidémiologique actuelle, nous avons le plaisir de vous communiquer de nouvelles règles relatives aux visites et aux sorties à l'extérieur de vos proches, **applicables dès ce lundi 17 août 2020**.

VISITES

- Les horaires des visites demeurent inchangés :
 - Montagnier tous les jours de 13h30 à 16h00
 - Orsières tous les jours de 14h30 à 17h00
- **Les visites pourront être effectuées SANS RENDEZ-VOUS.** De plus, les visites en chambre seront à nouveau autorisées. Pour les chambres collectives, nous vous recommandons cependant de poursuivre les rencontres à la cafétéria ou aux salons.

Conditions

- Les visites ne sont plus limitées dans le temps.
- **Le nombre de visiteurs simultanés par résident est toujours de deux personnes.** Des exceptions peuvent être accordées pour les visiteurs vivant sous le même toit, en particulier concernant les enfants.
- Chaque visiteur est répertorié dans un registre contenant son identité, son numéro de téléphone, la date et l'heure de la visite et le résident concerné. Il signera le formulaire de déclaration habituel.

Matériel de protection

- **A son arrivée, le visiteur se désinfecte les mains, porte un masque fourni par l'établissement** et se soumet aux recommandations transmises ; les contacts physiques avec les résidents sont fortement déconseillés.
- Si le résident a un problème d'audition, il peut porter un masque chirurgical à la place du visiteur.

Interdiction de visite si

- Le résident est en isolement pour COVID-19 ou en quarantaine à la suite d'un contact avec un cas COVID-19. Exception : situations de fin de vie.
- Le visiteur présente des signes ou des symptômes d'infection respiratoire aiguë (toux, fièvre, rhinite, myalgies...).

SORTIES À L'EXTÉRIEUR

Les sorties accompagnées à l'extérieur des établissements **SONT À NOUVEAU AUTORISÉES**. Elles doivent être préalablement annoncées au service de soins de votre parent / proche, notamment avec les heures de départ et d'arrivée

- | | | |
|--------------|-----------------------|-------------------------------|
| o Montagnier | 1 ^{er} étage | 027 777 24 11 - 027 777 24 41 |
| | 2 ^e étage | 027 777 24 21 - 027 777 24 42 |
| | 3 ^e étage | 027 777 24 31 - 027 777 24 43 |
| o Orsières | | 027 782 68 06 |

et respecter les conditions suivantes :

- o distanciation sociale ;
- o hygiène des mains ;
- o responsabilisation/collaboration des visiteurs.

Chaque sortie est répertoriée dans un registre contenant le nom du résident concerné, la date et l'heure sortie et l'identité et le numéro de téléphone du visiteur. Celui-ci signera un formulaire de déclaration par lequel il s'engage à s'assurer de l'application de ces mesures durant toute la sortie.

CAFÉTÉRIA / SALLE À MANGER

- **La cafétéria est à nouveau ouverte, durant toute la journée, pour nos résidents.**
- **Le partage des repas de midi avec les résidents sera à nouveau possible à 12 h 30.** (à appeler la cafétéria avant 9h30).
- **Libre circulation des résidents dans nos établissements.**

ANIMATION

Le service d'animation **va reprendre ses activités de groupe** et son programme sera distribué aux résidents le vendredi pour la semaine suivante.

Nous espérons que nous pourrons maintenir ce nouveau régime le plus longtemps possible afin de retrouver une certaine sérénité et surtout d'améliorer la vie de nos résidents et de leurs proches en recréant ces liens sociaux si indispensables pour tout un chacun !

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Ce document, ainsi que les informations précédentes, sont disponibles sur notre site internet www.emsprovidence.ch